



Numéro de l'acte	2015-50-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4..4

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-50

FINANCES : Liste des biens meubles de faible valeur à imputer en section d'investissement.

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2001 fixant à 500 euros toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste fixée par circulaire sont comptabilisés en section de fonctionnement,

Vu la circulaire du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public,

Vu l'annexe 1 de la circulaire du 26 février 2002 fixant la liste des biens meubles considérés comme valeurs immobilisés,

Considérant que l'assemblée délibérante peut établir une liste complémentaire de biens ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de l'annexe 1 de la circulaire du 26 février 2002 sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide de :

- compléter certaines rubriques et d'imputer les dépenses correspondantes en section d'investissement selon les éléments ci-dessous :

I) Administration générale et services généraux :

5 Matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique à compléter avec :-
Banderoles d'information ; Poids de lestage pour tente.

6 Chauffage, sanitaire à compléter avec robinets thermostatiques.

7 - Entretien nettoyage : à compléter avec Escabeau, diable.

IV) Secours, incendie, police :

2 - Incendie, secours à compléter avec détecteurs de fumées.

V) Social et médicaux social :

2 -Équipement de puériculture : à compléter avec ; dans le cadre d'un premier équipement pour les garderies périscolaires (suite à la réforme des rythmes scolaires) ; jeux..., jouet de construction, de manipulation, d'éveil, d'initiation, livres.

VI) Hébergement, hôtellerie, restauration :

2 -Restauration

Équipement de cuisine : à compléter avec distributeur de film alimentaire, destructeur électrique d'insectes, étagères en inox.

VIII) Services technique, atelier, garage :

1 –Atelier

À compléter avec meuleuse, manomètre

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT